



Paris, le 18 janvier 2021

Politique d'investissement responsable : renforcement des exclusions en matière d'énergies fossiles

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, a déclaré le 13 janvier 2021, lors de son audition devant la commission des finances de l'Assemblée nationale : « *D'ores et déjà, sur nos investissements propres de la Banque de France, nos fonds propres et la caisse de retraite, nous avons été la première banque centrale de l'Eurosystème à prendre des engagements d'investissement responsable. Nous publions un rapport chaque année qui est considéré un peu comme référence en termes méthodologiques et je précise sur les investissements charbon, nous sortirons dès cette année de toute entreprise dont le charbon représente plus de 2% de l'activité, un seuil d'exclusion qui est déjà très fort et nous sortirons totalement en 2024 – 0% charbon* ».

Depuis 2018, la Banque de France met en œuvre une démarche d'investissement responsable sur ses investissements propres (22 milliards d'euros). Dans ce cadre, elle excluait déjà les sociétés extractrices de charbon ou productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 20% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. Compte tenu de l'urgence climatique, la Banque de France décide de renforcer sa politique d'exclusion en matière d'énergies fossiles :

Charbon : la Banque de France annonce une sortie définitive du charbon en 2024

- La Banque de France exclut déjà de fait toute entreprise dont le charbon représente plus de 10% du CA.
- Ce seuil sera abaissé à 2% fin 2021 avant d'être ramené à 0% fin 2024.

Ainsi, la Banque de France exclura totalement toutes les entreprises comprenant une part charbon, aussi minime soit-elle d'ici fin 2024. C'est un horizon très anticipé par rapport au « consensus » de place (2030 pour l'Europe, 2040 pour le reste du monde).

Pétrole et Gaz : la Banque de France s'aligne sur les benchmarks européens en 2024 et engage une sortie des hydrocarbures non conventionnels dès 2021

- La Banque de France adopte les seuils d'exclusion des indices européens alignés avec l'accord de Paris, les « Paris Aligned Benchmark - PAB » à savoir exclusion à l'horizon 2024 de toutes les entreprises dont le pétrole représente plus de 10% du CA ou 50% pour le gaz.
- Exclusion dès 2021 des entreprises dont les activités de pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux et/ou exploration en arctique et eaux profondes, représentent plus de 10% du CA.

La Banque de France votera contre le développement de nouveaux projets d'énergies fossiles

- Dès 2021, introduction dans la politique de vote d'une surveillance que les entreprises n'engagent pas de nouveaux projets en matière de développement des énergies fossiles.



A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : presse@banque-france.fr